

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Hospice général publie son rapport d'activité

(Genève, le 21 juin 2007)

Le rapport d'activité 2006 de l'Hospice général montre le chemin parcouru par l'institution chargée de l'aide sociale à Genève. Après plusieurs années d'importants dépassements budgétaires, les comptes sont équilibrés. Les nouveaux instruments de gestion portent leurs fruits. L'introduction des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) favorise la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les résultats financiers correspondent aux prévisions. La subvention cantonale de 251 millions de francs est conforme au budget. Les dépenses de fonctionnement sont contenues à 70 millions de francs au lieu des 77 millions prévus. Les comptes se soldent par un bilan positif de 100.000 francs. De nouveaux outils de gestion performants accroissent la visibilité des réalités de terrain tout en permettant de mieux anticiper leurs évolutions. Toutefois certains changements législatifs (asile, assurance invalidité) sont susceptibles d'impacter les résultats à venir.

La progression du nombre des bénéficiaires de l'aide sociale s'est atténuée en 2006. Elle a été de 4%, contre 9% en 2005 et plus de 10% les années précédentes. Une tendance qui se confirme durant les premiers mois de 2007 avec une quasi stabilisation du nombre des bénéficiaires.

Le rapport annuel montre aussi le renforcement des contrôles. Le nombre d'enquêtes à l'ouverture de dossiers d'aide financière a presque quadruplé par rapport à 2005, pour atteindre le chiffre de 2042. Les vérifications effectuées permettent d'éviter que des personnes obtiennent de l'aide de façon induue. Le nombre de plaintes pénales déposées à la suite d'abus a aussi doublé pour s'élever à 51 en 2006.

Sur le plan de l'asile le nombre de requérants a diminué, mais moins que prévu. Le nombre de places d'hébergement a été revu à la baisse et continue de l'être en 2007.

L'Hospice général a enclenché en 2006 une stratégie à long terme sous la forme des réflexions stratégiques 2007-2010. L'objectif central est de devenir l'acteur social de référence à Genève. Le processus passe par un recentrage sur l'aide sociale et l'aide aux requérants d'asile. Première décision prise, le transfert de quatre foyers pour jeunes à la Fondation officielle de la jeunesse qui est en préparation et doit s'effectuer le 1^{er} janvier 2008.

L'année 2006 a également été marquée par l'introduction le 1^{er} juillet des normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). L'outil majeur du nouveau dispositif, le Contrat d'action sociale individuel, permet aux professionnels de l'aide sociale d'accompagner les usagers vers l'autonomie et vers l'emploi. Près de 6000 CASI ont été signés. L'entrée en vigueur le 19 juin 2007 de la Loi cantonale sur l'aide sociale individuelle (LASI) confirme l'Hospice général dans sa volonté de développer ces instruments.

Le rapport est accessible sur notre site, www.hospicegeneral.ch.

***Pour tout complément d'information : Bertrand Levrat, directeur général,
tél, 022 420 51 14, bertrand.levrat@hospicegeneral.ch***